



Litiges pour responsabilités en ass. Décénales

Par **robertlea**, le **18/01/2009** à **12:59**

Artisan, en Maçonnerie Béton Armé, en retraite depuis 4 ans je suis mis en cause et déclaré responsable pour une reconstruction de terrasse affaissée.

Travail effectué en 2000.

J'ai exécuté ce travail avec toutes les précautions, en reconstruisant les fondations sur un sol en apparence bon pour que cela ne se reproduise pas, et malgré cela, la terrasse s'est à nouveau affaissée (4 cm) sur un angle causant des désordres importants à la véranda posées dessus par la suite.

Suis-je responsable de cet affaissement étant donné que je ne peux pas prouver s'il y a des mouvements de sol de nature sismique ou hydraulique ???